



FONDS DE BOURSE DE LA FONDATION DE L'HOPITAL REGIONAL CHALEUR

Demande de bourse d'études pour employés

La Fondation de l'Hôpital régional Chaleur a comme mission de travailler avec l'Hôpital régional Chaleur pour identifier les besoins financiers, puis nous tissons des liens avec la communauté pour encourager les dons. Concrètement, nous combinons les projets de l'Hôpital avec les intérêts de nos donateurs afin de mieux répondre aux besoins sans cesse changeants en soins de santé.

La formation est une composante importante de la Fondation de l'Hôpital régional Chaleur. Elle a donc créé un fonds de bourses en 1997 afin de pouvoir contribuer au perfectionnement du personnel oeuvrant au sein de l'établissement.

Critères de sélection

- Des bourses seront remises à des membres du personnel travaillant à l'Hôpital régional Chaleur. Des demandes peuvent être soumises pour participer à des programmes de formation continue, à des séminaires, à des ateliers de formation, à des conférences et à des colloques non financés par le Réseau de santé Vitalité.
- **Une importance particulière sera accordée aux questions 7 et 8.**
- **Vous devez répondre à toutes les questions du formulaire**, à défaut de quoi votre demande sera considérée incomplète.
- **Approbation du supérieur (chef de service ou vice-président).** Pour toute demande de bourse, le personnel doit faire approuver sa demande par leur supérieur pour voir à ce que la formation désirée soit un atout pour le service en question et pour l'Hôpital régional Chaleur.

Échéance

Les demandes peuvent être soumises avant le 30 avril pour la bourse ou les bourses offertes en mai et avant le 31 octobre pour la bourse ou les bourses offertes en novembre.

Pour soumettre une demande, il faut remplir le formulaire ci-inclus et le retourner à l'adresse suivante :

FONDATION DE L'HÔPITAL RÉGIONAL CHALEUR
1750, promenade Sunset
Bathurst (N.-B.)
E2A 4L7
tél. : (506)544-2370 téléc. : (506)544-2466
www.fondationchaleur.ca • fondation.chaleur@vitalitenb.ca

Comité de sélection

Le comité de sélection, composé de membres du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital régional Chaleur et d'un représentant de l'établissement, a comme mandat de choisir les boursiers et de déterminer le montant de la bourse ou des bourses accordées.

Preuve de participation

Les employés doivent fournir une preuve indiquant leur participation à la formation.

